

Code thérapeutique

De quoi s'agit-il et
pourquoi est-ce
important ?



azdelta

Uw ziekenhuis.

Chère patiente, Cher patient,

À l'AZ Delta, nous trouvons essentiel qu'en tant que patient(e), vous soyez un partenaire en ce qui concerne vos soins et votre traitement. Les soins ne peuvent être de qualité que s'ils reposent sur ce qui est important pour vous en termes de santé. Cela peut varier d'une personne à l'autre. C'est pourquoi il est important que vous puissiez en discuter avec votre médecin.

Dans cette brochure, nous vous proposons un cadre pour aborder des choix cruciaux : y a-t-il éventuellement des traitements ou des thérapies que vous ne souhaitez plus dans certaines circonstances ? Qui peut faire ce choix en votre nom si vous n'êtes plus en mesure de l'exprimer ? Par qui voulez-vous vous faire assister ?

Nous espérons que ce cadre pourra vous aider à exprimer vos souhaits.

Au nom du comité d'éthique médicale

1 Soins pertinents

Lorsque vous êtes hospitalisé(e), il est important que vous receviez les meilleurs soins, bons et pertinents pour vous. Grâce aux progrès de la médecine, de nombreux traitements sont disponibles. Toutefois, cela ne signifie pas que tous les traitements sont bons et pertinents pour vous. Vos valeurs et vos souhaits, votre vision de la vie et votre idée de la qualité de vie déterminent si un traitement est le meilleur pour vous. Votre médecin et les autres prestataires de soins sont toujours là pour en discuter avec vous.

2 Soins médicalement utiles

Outre la question de la pertinence des soins, vous pouvez aussi vous interroger sur leur utilité : quelle est la plus-value médicale et quels sont les avantages d'un traitement pour votre santé ou votre qualité de vie ? Lorsque l'effet obtenu est extrêmement faible, voire inexistant, les soins ne sont pas médicalement utiles. Le médecin décidera alors de ne pas poursuivre le traitement.

L'utilité médicale ou non d'un traitement relève de la responsabilité finale du médecin. Ce dernier ne peut pas être contraint de commencer ou de poursuivre le traitement. Il est toutefois important que vous en soyez informé(e) en tant que patient(e) et que ces considérations soient abordées avec vous. Vous avez toujours le droit de demander un deuxième avis à un autre médecin ou à un autre hôpital.

3 Code thérapeutique

À l'AZ Delta, le médecin et le patient discutent ensemble des traitements pertinents et utiles pour lui. Le médecin consigne l'accord pris sous forme d'un code, que nous appelons « code thérapeutique ». Ce code apparaît dans votre dossier afin que tous les professionnels de la santé impliqués dans vos soins soient informés de ce qui a été décidé.

Code 0 Maximum de soins	Vous recevez tous les traitements possibles, sauf si vous avez convenu au préalable avec le médecin de restrictions spécifiques, par exemple pas de dialyse, pas de nutrition par sonde, pas de respirateur...
Code 1 Pas de réanimation	En cas d'arrêt cardiaque, vous n'êtes pas réanimé(e). D'autres traitements seront toutefois mis en place, sauf si vous avez convenu de certaines restrictions, par exemple pas de dialyse, pas de nutrition par sonde, pas de respirateur...
Code 2 Pas de nouveau traitement	Le traitement actuel se poursuit, mais plus rien de nouveau n'est démarré.
Code 3 Arrêt progressif du traitement actuel	La guérison n'est plus possible, la fin de vie approche. Tous les soins sont centrés sur le confort, sur la lutte optimale contre la douleur et les désagréments.
Code 4 Placement temporaire sous soins de stabilisation	Ce code s'applique en fin de vie si vous avez choisi de faire don de vos organes et/ou de matériel corporel à votre décès.

Lorsque vous êtes admis(e) à l'hôpital, le code 0 vous est toujours attribué et vous recevez donc toujours le maximum de soins. Le code thérapeutique peut toutefois être modifié, en fonction de votre situation. La modification a toujours lieu

après un entretien entre le patient et le médecin. Lorsque vous quittez l'hôpital, le code thérapeutique est mentionné dans la lettre que vous recevez. Votre médecin généraliste sera ainsi également au courant.

4 **Que faire si vous ne pouvez pas exprimer votre volonté ?**

Il est utile de réfléchir à l'avance à ce que vous souhaitez, si vous devez un jour être hospitalisé(e) et que vous n'êtes pas en mesure d'exprimer votre volonté (en raison, par exemple, d'un état comateux, d'une confusion aiguë...). Nous parlons alors d'« incapacité à exprimer votre volonté ».

Vous pouvez déterminer au préalable, au moyen d'une « déclaration anticipée négative », quels traitements vous ne souhaitez plus dans une telle situation. Ce document est qualifié de « négatif » car vous y mentionnez les traitements et examens que vous ne voulez plus. Les médecins sont légalement tenus de le respecter.

Si vous avez fait une déclaration anticipée négative, le médecin traitant de l'AZ Delta transposera votre volonté en un code thérapeutique correspondant. Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations sur la déclaration anticipée négative, vous pouvez vous adresser à votre médecin généraliste, à votre médecin traitant à l'hôpital et au LEIF (LevensEinde InformatieForum).

Dans ce document, vous pouvez, en outre, désigner une ou plusieurs personnes comme « représentants ». Votre représentant défend vos droits de patient(e) et informe le médecin de ce qui est important et pertinent pour vous.

Si vous n'avez pas désigné de représentant avant d'être incapable d'exprimer votre volonté, vos droits sont défendus par l'une des personnes ci-dessous (dans cet ordre) :

- l'administrateur provisoire (s'il a été désigné et est compétent)
- le conjoint ou la conjointe cohabitant(e)
- les enfants majeurs
- les parents
- les frères et sœurs majeurs
- l'équipe soignante (en concertation)

Notes

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.

Contact

Questions sur vos droits en tant que patient

Service de médiation

Tél. 051 23 62 46

E-mail ombudsdienst@azdelta.be

Questions sur la planification préalable des soins et
la déclaration anticipée négative

Équipe de soutien palliatif.

Coordinateur Stefaan Desmet

Tél. 051 23 81 70

E-mail stefaan.desmet@azdelta.be

Questions ou besoin d'un entretien confidentiel sur
des questions éthiques, sur le sens d'un traitement

Éthique

An Ravelingien

Tél. 051 23 70 87

E-mail an.ravelingen@azdelta.be

Questions ou besoin d'un entretien de soutien
sur le sens de la vie ou dans le respect de votre
philosophie ?

Service des soins spirituels.

Coordinatrice Mieke Corneillie

Tél. 051 23 63 21

E-mail mieke.corneillie@azdelta.be

Informations sur les déclarations anticipées
négatives

LEIF (LevensEinde InformatieForum) :

[https://leif.be/voorafgaande-zorgplanning/
negatieve-wilsverklaring/](https://leif.be/voorafgaande-zorgplanning/negatieve-wilsverklaring/)

www.azdelta.be

Source : comité d'éthique de l'AZ Delta